

Conseil municipal d'Écuras - Séance du vendredi 24 avril 2026

Excusée : Mme SAYETTAT Céline a donné procuration à Mme BRUN Marie-Christelle.

M. BERTHET Nicolas est secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le conseil valide le procès-verbal de la séance du 10 avril 2026.

2. Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal, sur proposition de Madame la Maire, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2026 :

Libellé	Valeur 2025	Valeur 2026
Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties	34.83 %	34.83 %
Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties	51.70 %	51.70 %
Taux de taxe d'habitation (résidences secondaires)	5.49 %	5.49 %

Madame la Maire précise que même si les taux d'imposition de la commune restent inchangés, la base d'imposition définie par l'État évolue continuellement. Cela se traduit par une légère augmentation du montant final des impôts.

3. Vote des budgets primitifs 2026 (général et assainissement)

a) Budget prévisionnel Assainissement

Fonctionnement : Les recettes et les dépenses s'équilibrent à 75 499,30 €.

Investissement : Les recettes et les dépenses s'équilibrent à 408 647,68 €.

b) Budget prévisionnel Général

Fonctionnement : Les recettes et les dépenses s'équilibrent à 961 712 €.

Investissement : Les recettes et les dépenses s'équilibrent à 323 667,82 €.

Après débat, le conseil municipal vote à l'unanimité les budgets 2026 et fixe le taux de fongibilité des crédits à 5 % pour le budget général.

4. Vote des subventions attribuées aux différentes associations

Sur proposition de Mme La Maire et après débat, le conseil municipal décide des attributions suivantes de subvention aux associations :

Association	Montant attribué	Vote
Comité des fêtes d'Écuras	1000€	15 voix pour
Mémoires d'Écuras (associé avec la bibliothèque)	2000€	15 voix pour
Club de l'amitié d'Écuras	1000€	15 voix pour
La Cité des Légendes	1000€	14 voix pour *
Gym volontaire	1000€	15 voix pour
Société de chasse	1000€	14 voix pour *
Asonancia	1000€	14 voix pour *
Music'o Fil	1000€	14 voix pour et 1 abstention
Association de pêche Montbron	400€	15 voix pour
Amicale des donneurs de sang	400€	13 voix pour et 2 abstentions
ADMR Montbron	350€	15 voix pour
L'Echo de la Tardoire	300€	15 voix pour
Passion Rando	300€	15 voix pour
Les amis de la maison de retraite de Montbron	300€	15 voix pour
Ligue contre le cancer	-	Refusé
APE Collège de Montbron	-	Refusé
TED16 GDS	-	Refusé

* les conseillers municipaux membres de bureaux d'associations n'ayant pas pris part au vote de la subvention attribuée à l'association concernée.

Concernant les trois demandes de subventions refusées, le Conseil municipal souhaite privilégier les mécanismes d'aides directes aux habitants.

5. Création d'un poste permanent à temps complet

Une première analyse de la charge de travail des services techniques communaux fait apparaître un besoin évalué à 2,5 équivalents temps plein (ETP).

À ce jour, le service dispose de deux postes à temps complet, dont l'un est exercé à 80 % et l'autre à 50 % à la demande des agents. Un renfort saisonnier est mobilisé annuellement pour compléter l'équipe.

Madame la Maire informe le Conseil qu'en accord avec l'agent concerné, le poste actuellement occupé à 50 % sera transformé de manière pérenne en poste à mi-temps.

Pour stabiliser l'organisation et répondre aux besoins de la collectivité, Madame la Maire propose la création d'un emploi permanent relevant du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 1er mai 2026. Le conseil municipal vote à l'unanimité la création de cet emploi permanent.

6. Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Madame la Maire rappelle qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la formation d'une nouvelle CCID. Cette instance consultative assure, avec

l'administration fiscale, la mise à jour annuelle des bases d'imposition et des valeurs locatives des propriétés de la commune.

Le Conseil municipal doit proposer une liste de 24 contribuables. Parmi eux, le Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFiP) désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Liste des candidats proposés :

MM. et Mmes BRU Denis, FILLEUL Marie Françoise, GOURSAUD Raymonde, LAURENT Claude, LEVEQUE Lionel, VANDERF Didier, JUGIEAU Patrice, LARET Roland, PICARD Caroline, BREJOU Joelle, BERLAND Didier, BOSSEBOEUF Marinette, MAUBRUN Jean, BRUN Marie-Christelle, HERAUD Sébastien, FAURIE Jean-Marie, DONNARY Rémi, CANTEAU Monique, ROCHE Joelle, HARTZ Vincent, HAZENDONK Karen, CORBIER Didier, AUTEXIER Philippe et GIBON Delphine.

Après délibération, le Conseil municipal approuve cette liste à l'unanimité.

7. Vente d'une parcelle au Département de la Charente

Dans son courrier du 23 février 2026, le département de la Charente sollicite la commune afin de savoir si celle-ci serait vendeuse de la parcelle section E n°1098 située au sein du site « Les Gorges du Chambon » inscrit au titre des Espaces Naturels Sensibles de la Charente depuis 2014. Cette demande est justifiée par des enjeux de protection, notamment contre le passage sauvage de cyclistes.

Le Conseil estime que la protection de notre patrimoine naturel peut être pilotée directement par la commune d'Écuras. Par 8 voix contre, 6 abstentions et 1 voix pour, le Conseil décide de conserver la propriété de cette parcelle.

8. Mise à jour des délégations au maire

Madame la Maire informe l'assemblée d'une observation de la Préfecture portant sur la délibération du 27 mars 2026. Trois délégations ont été jugées non conformes en raison de l'absence de définition précise de leurs conditions d'utilisation.

Compte tenu du caractère non essentiel de ces délégations pour le fonctionnement de la mairie, le Conseil municipal vote à l'unanimité leur retrait afin de régulariser la délibération initiale.

9. Questions diverses

Madame la Maire informe l'assemblée que le Conseil municipal devra se réunir le 05 juin 2026 pour procéder à l'élection des trois délégués titulaires de la commune pour les élections sénatoriales. Les modalités de ce scrutin de liste seront précisées lors de l'envoi des convocations.

Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'une commission Tourisme aura lieu le 19 mai 2026 et qu'une commission spécifique à la salle d'exposition Ecur'Art sera organisée prochainement.

Par mesure de sécurité, M. BOUDET Anthony informe que le Chemin des trois ruisseaux (entre Les Pies et Les Limousines) fait l'objet d'un arrêté de fermeture. Les dernières pluies ont endommagé la voie, rendant le passage dangereux.

La séance est levée à 00h23.

La Maire, Laetitia WAFFELAERT JHANJEE

